



Litige avec le fournisseur d'internet

Par **clementine**, le **23/02/2011 à 17:57**

Bonjour,

Mon ancien fournisseur me réclame la somme de 205 € (soit 5 mois x 29,17 + la tVA au total 175,27) des sommes dûes ainsi que les frais d'huissier. Cela faisait 2ans que je m'étais engagé chez France Telecom. Le soucis c'est que je suis au RSA avec des factures à payer et de plus un imprévu le vol de mon véhicule et les dégâts un poteau de France Telecom endommagés.

Je suis actuellement chez un autre fournisseur internet mais cela fait 3 mois que ça ne marche pas. Je suis face à une impasse et je ne sais pas quoi faire. Pouvez vous m'aider car je ne dispose pas de cette somme et on me demande de payer 700 euros du poteau que je n'ai pas aussi.

Par **Marion2**, le **23/02/2011 à 18:09**

Pour le poteau, c'est vous ou la personne qui avait volé votre véhicule ?

Si c'est vous, vous avez une assurance, avez-vous fait la déclaration ?

Vous avez résilié internet avant la fin de votre contrat ? Si c'est le cas, effectivement, vous devez régler les mois où vous restiez sous contrat.

Comment se fait-il qu'internet ne marche pas avec votre nouvel opérateur ? L'avez-vous contacté pour en connaître les raisons ?